

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 06/10/2022

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Report de la séance du 30/09/2022 « quorum non réunis »

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) :

Madame la conseillère : Catherine POINOT et Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE,

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Colette HUMBERT et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

ORDRE DU JOUR

Rajout :

- Délibération déneigement 2022/2023

1° Approbation des comptes rendus :

Les comptes rendus du 17/03/2022, DU 04/07/2022, DU 24/08/2022 sont adoptés à l'unanimité

2° Comptes rendus de réunions :

a) CCCNJ PLUi :

- Il sera nécessaire de participer aux groupes de travail au sein de la Communauté de Communes notamment pour le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) afin de préserver au mieux les surfaces urbanisables dont on dispose actuellement.
- Création d'une SPL (société publique locale), vote des statuts. Afin de porter les projets de chaufferie bois sur le territoire intercommunal, cette société sera dédiée à la gestion de l'activité de la filière forestière et de production d'énergie renouvelable.

b) Rencontre annuelle COFOR et parlementaire :

Cette réunion avait pour intention de rappeler : **La position des communes forestières** et de l'ONF sur le développement de l'éolien et du photovoltaïque en forêt communale : **Les attentes du gouvernement** et des acteurs de la filière sur le développement de la contractualisation : **Les difficultés financières** des communes suite à la crise scolaire.

Un point d'actualité sur les feux de forêt, la situation sanitaire des forêts jurassiennes et les tensions sur la filière granulé fut présenté.

c) Habitat inclusif: 1^{ère} restitution enquête (A.D.M.R)

- La période d'enquête arrivant à son terme, une analyse des résultats a été livrée par les services de l'A.D.M.R. Cette restitution fera l'objet d'une réunion publique le : **25 Novembre 2022 à 20h Espace SYAMOUR**

3° Compte rendu de la commission animation :

- Pièces de Théâtre 02/10 et 09/10/2022
- Bulletin n° 4 : réunion le 10/10/2022
- Règlement Espace SYAMOUR Ajout « perte de clef – Introduction d'animaux d'accompagnement aux personnes handicapées – tableau tarifs – horaires au-delà au cas par cas
- APIBUS (cafés numériques) : tous les lundis matin à 9 h 30 à 11h30 du 10/10 au 12/12 2022.

4° Délibérations :

I. Présentation du Rapport de la CRCBF :

Le rapport de la Chambre Régionale de Comptes a été établi dans le cadre d'une enquête sur l'intercommunalité pour les exercices 2017 et suivants, initiée en 2021.

Le contrôle a également concerné la commune de Champagnole, en tant que ville centre.

Le rapport comporte 4 parties distinctes :

- Le périmètre intercommunal,
- La gouvernance intercommunale,
- L'équilibre financier intercommunal et l'intégration intercommunale,
- Les équilibres territoriaux locaux.

Synthèse :

4^{ème} paragraphe, la chambre constate une baisse de la représentativité de la ville de Champagnole depuis la fusion, la ville qui représente 35 % de la population ne dispose que de 25 % des sièges, avec une proportion identique pour les vices présidents (3 sur 14).

Concernant la représentativité de Champagnole, elle ne semble pas poser de problème au Maire.

5^{ème} paragraphe, la Chambre précise que le fonctionnement de la communauté est peu formel, que la conférence des maires ne se réunit pas et que le bureau dispose d'un rôle seulement consultatif, qui ne se réunit plus.

Lors du premier mandat, les membres du bureau avaient constaté que les réunions du bureau faisaient souvent double emploi avec celles du Conseil et avaient donc l'impression de redites.

L'organisation de la 1^{ère} conférence des Maires le 22 juin dernier est peut-être une forme d'échange à développer.

La chambre note également que certaines commissions ne se réunissent pas et que certains sujets sont présentés au conseil sans travaux en commission.

Ce rythme appartient aux Vice-Présidents en lien avec les services de la communauté de Communes.

En matière économique, certaines décisions doivent se prendre à la dernière minute, certaines informations devant rester confidentielles, dans ce cas-là, il n'est pas toujours possible de réunir la

commission.

Concernant le pacte de gouvernance, s'il est obligatoire la communauté de commune va s'y conformer mais ils iront directement à l'essentiel, inutile de concocter un document de 50 pages pré mâché par un cabinet conseil, comme on peut le voir parfois.

6^{ème} paragraphe, la chambre estime que la Communauté de communes ne s'inscrit pas dans une logique d'ensemble résolument tournée vers un projet communautaire global, mais plutôt dans une démarche pragmatique de pas à pas.

Elle note qu'aucun outil de péréquation financière n'a été mis en place, mais que c'est plutôt la politique d'investissement et de développement économique qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

Enfin, la chambre précise que les activités économiques et commerciales se concentrent autour de Champagnole et que le plateau de Nozeroy a plutôt une vocation agricole et que la Communauté réfléchit à un déploiement de zone d'activité sur le plateau.

Pour conclure sur ce premier rapport, la chambre régionale des comptes nous a transmis une excellente analyse de notre intercommunalité en prenant un peu de hauteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté.

II. Déneigement tarif pour 2022-2023 :

La Commune de Châtelneuf confie le déneigement à :

Monsieur RAMBOZ Dominique
1 route de Loulle
39300 MONT-SUR-MONNET

Les tarifs demandés par l'entreprise sont :

- | | |
|--|----------|
| - Prix au passage : | 270 € HT |
| - Forfait (mise à disposition du matériel) : | 550 € HT |

Le Maire demande au CM de bien vouloir se prononcer sur les conditions ci-dessus.

Ces conditions sont reconductible d'année en année sauf changement de tarif ou de prestataire.

Le CM **approuve à l'unanimité** les conditions concernant le déneigement de la commune.

5 ° Questions diverses :

- La toiture de la maison de Mr RENEL présente des dangers en cas de chute de neige,
- Mail de M. VARAULT Frédéric nouveau propriétaire Impasse GEVRY il demande des explications pour sa facture d'eau,
La commune n'ayant pas été informée ni des changements de propriétaires ni des fuites ayant eu court, ne reviendra pas sur le montant de la facturation émise.
Devis BÂTI PRO (espace Mairie et secrétariat) – 12/10/2022 le devis doit être réestimé pour le mois de novembre,

- Dans un contexte de petits travaux concernant les zones humides de notre territoire, la fédération des chasseurs du jura propose d'intégrer quelques aménagements au niveau de la petite mare du Jourdain .
- Travaux EDF (déplacement de la ligne électrique) route de Mont sur Monnet à partir du 11 novembre 2022.

Séance levée à : 21 h 30

Le 06/10/2022

Le Maire :

Bruno RAGOT

